



Présence des 2 propriétaires ?

Par Kaola45

Bonjour,

Pour la signature du compromis, la présence physique des 2 époux est-elle obligatoire chez le notaire ?

Merci pour vos commentaires.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non. Une procuration de l'absent suffit.

Par stefanie

bonjour et en cas de signature électronique , si le vendeur est noté "présent" sur le compromis ,alors qu'il ne l'était pas , est ce normal, ou faut il modifier le compromis en notant "non présent " ? merci

Par kang74

Bonjour

Qu'il soit présent ou absent n'a aucune importance puisqu'on peut signer à distance un compromis , la signature électronique ou la signature du mandataire ayant la même valeur que celle du mandant .